



ROLLOT, Président.

Étaient Présents :

Jean-Louis ROLLOT,  
Lucien LARIVE,  
Constantin RODRIGUEZ  
Jacques LEGRAIN,  
Thierry FLANDIN,

Florence OMBRET,  
Pascal REUILLARD,  
Jean-Pierre DEVILLECHAISE,  
Jean-François JONDEAU,  
Gilles BERTRAND,

M. CHARAUDIE et Mme FONTAINE, sans voie délibérative.

Monsieur Lucien LARIVE est désigné secrétaire de séance.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Approuve le cahier des charges, ainsi que le lancement de cette étude, selon l'article 28 du code des marchés publics.
- Autorise le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché (courriers, marchés avenant, marchés complémentaires...).

ADOPTE :  
Nombre de voix pour : 10  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION**  
**PUBLIEE LE 20 MAR. 2010**

**LE PRESIDENT**  
**DU SYNDICAT MIXTE**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/03/2010
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/03/2010

Pour copie conforme



- Le 08/03/2010  
JEAN LOUIS ROLLOT, PRESIDENT  
SMO NIVERLAN